

DEPARTEMENT DES YVELINES

Convocation des élus par le Président le : 24 septembre 2024

Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 4 octobre 2024

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 18 octobre 2024

POLITIQUE D04 MOYENS FINANCIERS**Décision Modificative n°1 2024 du budget principal**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.3312-2, L-3312-3 et L.3312-4 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 décidant de voter le budget par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental en date du 15 décembre 2023 n° 2023-CD-1-7765.1 relatives à l'adoption et aux modifications du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2023-CD-1-7691.1 en date du 15 décembre 2023 adoptant le budget primitif 2024 du budget principal ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2024-CD-1-7945.1 en date du 21 juin 2024 adoptant le budget supplémentaire 2024 du budget principal ;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil Départemental ;

Sa commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

Adopte la décision modificative n°1 2024 du budget principal arrêté en dépenses et en recettes à 1 132 000,00 € en fonctionnement et à 44 554 100,70 € en investissement, tel qu'il figure dans la maquette budgétaire annexée à la présente délibération.

Adopte la révision des autorisations de programme et des autorisations d'engagement telles que recensées dans la maquette budgétaire de la décision modificative n°1 2024.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Séance du vendredi 18 octobre 2024**Décision Modificative n°1 2024 du budget principal**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Pierre Bédier

Secrétaire : Geoffroy Bax de Keating

Votent POUR (42) : Myriam Aourir, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Geoffroy Bax de Keating, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Laurence Boularan, Sonia Brau, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Claire Chagnaud-Forain, Julien Chambon, Bertrand Coquard, Ingrid Coutant, Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Richard Delepierre, Clarisse Demont, Gwendoline Desforges, Sylvie D'Esteve, Fabienne Deveze, Cécile Dumoulin, Eric Dumoulin, Pierre Fond, Grégory Garestier, Marc Herz, Suzanne Jaunet, Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger, Olivier Lebrun, Lorrain Merckaert, Guy Muller, Raphaël NIVOIT, Karl Olive, Nathalie Pereira, Arnaud Pericard, Jean-François Raynal, Alexandra Rosetti, Patrick Stefanini, Stéphanie Thieyre, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Procurations : Catherine Arenou à Laurent Brosse, Marie-Hélène Aubert à Olivier Lebrun, Julien Chambon à Nicole Bristol, Ingrid Coutant à Pierre Fond, Grégory Garestier à Philippe Benassaya, Guy Muller à Cécile Dumoulin, Alexandra Rosetti à Pauline Winocour-Lefevre.

Date de mise en ligne : 21 octobre 2024

Transmission préfecture le : 21 octobre 2024

AR Préfecture :

N° : 078-227806460-20241018-lmc1153207-BF-1-1

Du : 21 octobre 2024

Délibération exécutoire le : 21 octobre 2024